

Caroline Yadan votre députée



VOUS INFORME



LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES



puclier Votre entreprise dispose d'un compteur **tarifaire** électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA

- $\sqrt{}$
- Plafonnement de la hausse des factures d'électricité à 4 % jusqu'au 31 décembre 2022
- V Puis à 15 % en 2023

Amortisseur d'électricité

Votre entreprise dispose d'un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA

- Décompte direct et automatique de la facture d'électricité de l'entreprise
- Dès lors que le prix du mégawattheure de référence du contrat est supérieur à 325€/MWh
- Aide forfaitaire sur 25 % de la consommation des entreprises, soit une aide maximale d'environ 120€/MWh

Aide au paiement des factures

- Guichet accessible à toutes les entreprises
- Concerne les factures de gaz et d'électricité
- Accès simplifié dès fin novembre 2022

PGE Résilience

- Jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires moyen au cours des 3 dernières années
- Choix sur les règles de remboursement et d'amortissement du prêt
- Pour soutenir votre trésorerie en cas de difficultés
- Demande par l'intermédiaire de votre banque

Comment obtenir de l'aide ?

- Simuler le montant des aides
 https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite
- Déposer une demande d'aide https://www.impots.gouv.fr/professionnel
- Contacter le médiateur national de l'énergie n° vert : 0800 112 212 (service et appel gratuits)
- Contacter le conseiller départemental de sortie de crise 01 55 80 87 18 codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr



Caroline Yadan

Députée de Paris



126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP 01 40 63 94 19 // 06 58 41 69 22 caroline.yadan@assemblee-nationale.fr



Inscrivez-vous pour recevoir ma newsletter :





